

1 DÉFINITIONS/ DEFINITIONS

Pour les besoins des présentes Conditions Générales, les termes qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel et dont la première lettre figure en majuscule auront la signification suivante :

For the purposes of these General Terms & Conditions, terms beginning with a capital letter, whether they are singular or plural, have the following meanings:

1.1 AFA : Autoroute Féroviaire Alpine : Autostrada Ferroviaria Alpina www.afalpina.com

AFA: The Autostrada Ferroviaria Alpina: The Alpine Railway Highway

1.2 ALBO : Agence gouvernementale de droit italien gérant le budget annuel alloué par l'Etat italien aux Remises.

ALBO: Government agency that manages the budget allocated by the Italian State to discounts.

1.3 ATMB : Société du Tunnel du Mont Blanc : www.atmb.com

ATMB: The Mont Blanc Autoroute and Tunnel (ATMB)

1.4 Accord de Protection des Données Personnelles : Conditions et modalités du Traitement des Données Personnelles définies entre les parties.

Personal Data Protection Contract: Terms and Conditions for the Processing of Personal Data defined between the parties.

1.5 Axxès : www.axxes.fr

1.6 Bon de commande : documents intitulés « Bon de Commande » récapitulant les Services T2S demandés par le Client

Order Form: documents entitled 'Order Form' summarising the T2S Services requested by the Client.

1.7 Carte Tunnel : carte d'abonnement aux Tunnels Alpins (tunnel de Fréjus et de Mont Blanc)

Tunnel Card: subscription card for the Alpine tunnels (the Fréjus and Mont Blanc tunnels)

1.8 Client : La personne physique ou morale souscrivant au Contrat, soit elle-même, soit en étant représentée par un tiers, et utilisant les Services T2S dans le seul cadre de ses activités professionnelles.

Client: The individual or legal entity subscribing to the Contract, either itself or represented by a third party, and using the T2S Services solely in the context of its professional activities.

1.9 Contrat : Le Contrat constitué des Bons de commande dûment complétés et signés, des annexes tarifaires et des présentes Conditions Générales.

Contract: the contract consisting of the duly completed and signed Order form, the tariff annexes, and these General Terms & Conditions.

1.10 Conditions Générales : Les présentes Conditions Générales de Services T2S.

General Terms and Conditions: The present T2S General Terms and Conditions of Service.

1.11 Consommation : Transaction de péage valorisée avant application des Remises.

Consumption: Toll transaction priced prior to the application of discounts.

1.12 Consorzio T2S : Entité de droit italien enregistrée auprès de l'ALBO et habilitée par elle à inscrire ses adhérents aux programmes de Remises italiennes : www.t2s.com

Consorzio T2S: an Italian entity registered with the ALBO and authorised by the ALBO to register its members in the Italian discount schemes.

1.13 Dépôt de Garantie : Le dépôt de garantie devant être constitué par le Client et mis à jour sur demande.

Security Deposit: The security deposit to be provided by the Client and updated upon request.

1.14 Dossier de Souscription : dossier constitué de la demande d'abonnement et ses pièces justificatives, des Conditions Générales

de Services, de l'Accord de Protection des Données Personnelles et du mandat SEPA

Subscription File: file composed of the subscription application form and supporting documents, the General Terms and Conditions of Service, the Personal Data Protection Agreement and the SEPA mandate.

1.15 Force Majeure : Circonstances indépendantes de la volonté des parties, telles que, mais sans limitation, grève ou conflit du travail, guerre ou autre acte de violence, catastrophe naturelle, situation ou épidémie sanitaire, dégât des eaux, défaillance d'un sous-traitant imputable à la Force Majeure, blocage d'un ou de plusieurs Réseaux, indisponibilité des réseaux de télécommunications ou des systèmes informatiques nécessaires à la fourniture des Services T2S, à l'échelon local, national ou international.

Force Majeure: circumstances beyond the control of the parties, including but not limited to any strike or industrial dispute, war or other act of violence, natural disaster, health or epidemic situation, water damage, default by a subcontractor attributable to Force Majeure, the blocking of one or more Networks or the unavailability of the telecommunications networks or information systems required for the provision of T2S Services at local, national, or international level.

1.16 Gestionnaires : Sociétés à qui la gestion des ouvrages concernés a été confiée.

Managers: companies to whom the management of works concerned has been entrusted.

1.17 Remise/ Ristourne : Remise octroyée au Client sur certains Services/réseaux

Discount/ Rebate: Discount granted to the Client on certain Services/networks

1.18 Plateforme : Plateforme de réservation en ligne mise à disposition du Client pour les tunnels du Mont-Blanc et du Fréjus

Platform: Online booking Platform made available to the Client for the Mont Blanc and Fréjus tunnels

1.19 SFTRF : Société Française du Tunnel du Fréjus : www.sftrf.fr

SFTRF: The Fréjus tunnel French motorway company

1.20 TES : Trans Europa Servizi SRL : www.t2s.com

1.21 Services : Services fournis par la société T2S

Services: Services provided by T2S

1.22 Partenaires : Fournisseurs de Services. **Partners :** Service providers

1.23 Tunnel : service tunnel proposé par T2S. **Tunnel :** tunnel service provided by T2S

2 OBJET/ PURPOSE

2.1 La société T2S a pour objet social la prestation de Services à destination des transporteurs routiers.

The social object of T2S is to provide Services to road hauliers.

2.2 T2S fournit au Client les Services T2S conformément au Contrat.

T2S provides the Client with T2S Services in accordance with the Contract.

2.3 Tout Client utilisant les Services T2S est réputé avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées expressément et sans réserve.

Any Client using the T2S Services is deemed to have read the present General Terms and Conditions and to have expressly and unreservedly accepted them.

Certaines des prestations incluses dans les Services T2S sont fournies par des Partenaires comme définis à l'article 1. Le Client est réputé avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Services et d'utilisation de ces Partenaires.

Some of the services included in T2S Services are provided by Partners as defined in Article 1. The Client is deemed to have read and accepted the General Terms and Conditions of Service and use of these Partners.

2.4 Les Services T2S sont constitués des différentes prestations et options retenues par le Client dans le Bon de Commande.

T2S Services consist of the various services and options selected by the Client in the Order form.

2.5 Le Client peut modifier ou compléter ces éléments selon les possibilités qui lui sont proposées par T2S. Cette modification prendra effet le premier jour du mois suivant sauf indication contraire de T2S.

The Client may modify or complete these elements according to the possibilities offered by T2S. This modification shall take effect on the first day of the following month unless otherwise specified by T2S.

3 CONDITIONS PRÉALABLES / PREREQUISITES

3.1 Les Services T2S sont réservés aux personnes physiques ou morales agissant dans le cadre de leurs activités professionnelles.

T2S Services are reserved for natural or legal persons acting during their professional activities.

3.2 La responsabilité de T2S ne peut être engagée pour toute utilisation intervenant en dehors de ce cadre.

T2S cannot be held responsible for any use outside this framework.

3.3 Les documents requis pour l'utilisation d'un Service doivent être complets, datés, signés, revêtus du cachet de l'entreprise et retournés à T2S accompagné des éléments suivants :

The documents required for the use of a Service must be complete, dated, signed and stamped by the company and returned to T2S with the following items:

- Extrait « k-bis » de moins de 3 mois ou d'un document équivalent du pays concerné pour les sociétés non françaises, tant du Client que des Redevables qu'il déclare ;

"K-bis" extract less than 3 months old, or an equivalent document from the country concerned for non-French companies, both from the Client and from any taxpayers they declare;

- Nom et adresse postale professionnelle du Client (incluant tous les caractères spéciaux éventuels pour assurer une bonne réception) et email

Client's name, workplace postal address (including any special characters to ensure proper reception) and email address

- Sa qualité (propriétaire, conducteur, utilisateur, locataire, sous-locataire) ;

Client's status (owner, driver, user, tenant, sub-tenant)

- Nom et adresse postale professionnelle (incluant tous les caractères spéciaux éventuels pour assurer une bonne réception) et email du redevable si différent du Client

Name and workplace postal address (including any special characters to ensure correct receipt) and email address of the taxpayer if different from the Client

- L'adresse email professionnelle du contact de facturation ;

The work email address of the billing contact;

- L'adresse email professionnelle du représentant légal ;

The work email address of the legal representative;

- Son adresse professionnelle ;

His/her workplace address;

- Son numéro d'identification SIRET ou son identifiant EORI ou son numéro de TVA Intracommunautaire pour les sociétés implantées dans l'UE ;

Company's French SIRET identification number or EORI identifier or Intra-Community VAT number for companies located in the EU;

- Mandat de prélèvement SEPA de la société;

Company's SEPA direct debit mandate;

- Un RIB (relevé d'identité bancaire) /IBAN (International Bank Account Number de la société;

A bank statement /IBAN of the company;

- Le dernier bilan comptable de la société ;

The latest balance sheet of the company;

- La Garantie Bancaire établie selon le modèle fourni par T2S et présenté par un établissement financier de premier rang ou, à défaut, un Dépôt de Garantie ;

The Bank Guarantee established in accordance with the model provided by T2S and presented by a first rank financial institution or, failing that, a Guarantee Deposit;

S'agissant de chaque Véhicule PL de transport de marchandises :

- La carte grise du véhicule ;

- Le numéro et pays d'immatriculation du tracteur ;

- Le certificat d'immatriculation (ou document équivalent) ;

- Le PTAC du tracteur ;

- Le PTRAC ;

- Le nombre d'essieux du tracteur et de l'ensemble roulant ;

- La classe Euro Pollution ;

- La chaîne de Contrat de location, le cas échéant ;

- Tout autre élément requis dans la Demande d'Abonnement ou par la Déclaration de Secteur ;

For each heavy goods vehicle

- The vehicle registration document;

- The number and country of registration of the tractor;

- The registration certificate (or equivalent document);

- The GVW of the tractor;

- The GVWR ;

- The number of axles of the tractor and of the trailer;

- The Euro Pollution class;

- The rental contract chain, if applicable;

- Any other element required in the Subscription Application or by the Sector Declaration.

3.4 Le Client atteste fournir à T2S, des pièces justificatives valides afin de procéder à l'enregistrement de ses véhicules. Ainsi, il se porte garant de l'exactitude et de la véracité desdites pièces au regard de la réglementation applicable.

The Client declares that he/she has provided T2S with valid supporting documents in order to proceed with the registration of its vehicles. Thus, he/she guarantees the accuracy and veracity of the said documents with regard to the applicable regulations.

Le Client est donc informé qu'il est personnellement responsable vis-à-vis des Gestionnaires et / ou des Percepteurs de Péage et plus largement des Partenaires de l'exactitude et de la complétude des informations fournies à T2S notamment pour la personnalisation des cartes et de la présence du Télébadge approprié dans le bon Véhicule. En cas d'erreur, le Client s'expose aux pénalités ou sanctions prévues par le Percepteur de péage / Gestionnaire/ le Partenaire concerné.

The Client is therefore informed that he/she is personally responsible to the Toll Chargers and/or the Managers and more widely to the Partners for the accuracy and completeness of the information provided to T2S, in particular for the personalisation of the cards and for the presence of the appropriate OBU in the right Vehicle. In case of error, the Client shall be subject to the penalties or sanctions provided by the Toll Charger/Manager/Partner concerned.

Le Client s'engage à informer la société T2S de tout changement lié notamment à son nom commercial, à ses statuts, son siège social, ses représentants légaux, coordonnées bancaires, à sa situation financière et capitalistique.

The Client undertakes to inform T2S of any change related in particular to its business name, its articles of association, its registered office, its legal representatives, its bank details, its financial and capital situation.

3.5 T2S se réserve la faculté de ne pas donner suite à la demande de souscription d'un Service notamment dans le cas où :

- le Client serait reconnu notoirement insolvable ;

- un Contrat précédemment conclu par le Client relativement aux Services T2S ou auprès d'un ou plusieurs Percepteurs de Péage aurait été résilié pour fraude ou pour défaut de paiement ;

- Le Client n'aurait pas honoré une précédente facture émise par T2S dans les délais de paiement contractuellement prévus.

T2S reserves the right not to accept the Service Subscription Request, if:

- *the Client is known to be bankrupt or insolvent;*
- *a previous Contract entered into by the Client in connection with the T2S Services or with one or more Toll Chargers was terminated for fraud or a failure to pay;*
- *the Client fails to pay an invoice issued by T2S within the contractually stipulated payment periods.*

3.6 Seuls les Bons de commande dûment complétés, datés, signés et accompagnés du cachet de l'entreprise seront prises en compte par T2S. La responsabilité de T2S ne pourra pas être engagée en cas d'erreur sur ce Bon de commande.

Only Order Forms duly completed, dated, signed and bearing the company's stamp will be processed by T2S. T2S will send an email with all the information provided by the Client to finalize the subscription. T2S cannot be held responsible for any error.

4 CONDITIONS SPECIFIQUES AUX SERVICES D'ABONNEMENT AUX TUNNELS DU FREJUS ET DU MONT BLANC / SPECIFIC CONDITIONS FOR SUBSCRIPTION SERVICES TO THE FREJUS AND MONT BLANC TUNNELS

4.1 La société T2S a négocié des conditions favorables auprès des sociétés Gestionnaires de ces tunnels et en fait bénéficier les transporteurs qui souscrivent à ses Services. A ce titre, une Remise est accordée aux Clients T2S ayant souscrit à ces Services sur le montant annuel HT des passages.

T2S has negotiated favourable conditions with the companies managing these tunnels and offers them to the carriers subscribing to its Services. In this respect, a discount is granted to T2S Clients who have subscribed to these Services on the annual amount of the transits, excluding VAT.

4.2 Cette Remise est calculée le 31 décembre de chaque année. Le Client autorise la société T2S à encaisser pour son compte la Remise. Cette Remise pourra être compensée avec les sommes restées impayées du Client ou conservée en cas d'insuffisance de garantie. Dans ce cadre T2S est mandataire des transporteurs utilisant lesdits tunnels et leur fournit des cartes d'abonnement interoperables et/ ou un accès à une Plateforme pour les Tunnels Alpins.

This discount is granted on 31 December of each year. The Client authorises T2S to cash the Discount on its behalf. This discount may be offset against the amounts remaining unpaid by the Client or retained in case of insufficient guarantee. In this context, T2S is the agent of the carriers using the said tunnels and provides them with interoperable subscription cards and/or access to a Platform for the Alpine Tunnels.

4.3 Ces Services sont détaillés dans le Contrat de mandat signé entre T2S et son Client.

These Services are detailed in the Mandate Contract signed between T2S and its Client.

4.4 Le Service d'abonnement aux tunnels de Fréjus et du Mont Blanc est accessible de deux manières :

- La délivrance au Client par T2S d'une Carte Tunnel, permettant le passage au Tunnel.
- La délivrance par T2S d'un accès à la Plateforme en ligne permettant au Client de réserver par avance son trajet.

Ce Service est conditionné à la fourniture d'une Garantie bancaire.

The subscription Service for the Fréjus and Mont Blanc tunnels can be accessed in two ways:

- *T2S issues the Client with a Tunnel Card enabling journeys through the Tunnel.*
- *T2S provides access to the online Platform enabling the Client to book journeys in advance.*

This service requires the Client to provide a Bank Guarantee.

4.5 Les Cartes et/ou l'accès à la Plateforme sont délivrées selon :

- Les conditions commerciales en vigueur et peuvent être utilisées aussi bien au Tunnel du Fréjus qu'au Tunnel du Mont Blanc. Ces conditions commerciales et d'utilisation sont consultables aux adresses suivantes : et www.SFTRF.fr et www.atmb.com.

- Les conditions d'utilisation énoncées en annexe 1 du Contrat de mandat signé entre T2S et le Client.

The Cards and/or access to the Platform are issued according to :

- *The commercial conditions in force and can be used in both the Fréjus Tunnel and the Mont Blanc Tunnel. These commercial conditions and conditions of use can be consulted at the following addresses: www.SFTRF.fr and www.atmb.com.*

- *The conditions of use set out in Appendix 1 of the Mandate Contract signed between T2S and the Client*

4.6 Le Client utilisant les Cartes et /ou la Plateforme est réputé avoir pris connaissance et accepté les conditions commerciales et d'utilisation ci-dessus.

The Client using these Cards and/or the Platform is deemed to have read and accepted the above commercial and usage conditions.

4.7 Le Client est responsable de l'exactitude et de la véracité des informations qu'il renseigne dans la Plateforme lors de sa réservation d'un bon de passage pour les tunnels.

The Client is responsible for the accuracy and truthfulness of the information he/she enters into the Platform when booking a journey through the tunnels.

4.8 Le paiement des Clients en prélèvement a lieu à trente (30) jours à compter de la date de la facture, tandis que les Clients en virement sont tenus de régler leurs factures au 20ème jour du mois suivant la date de la facture.

Customers paying by direct debit must pay within thirty (30) days of the invoice date, while customers paying by bank transfer must pay by the 20th day of the month following the invoice date.

5 CONDITIONS SPECIFIQUES AU SERVICE RELATIF AUX AUTOROUTES FERROVIAIRES / CONDITIONS SPECIFIC TO THE RAIL HIGHWAY SERVICE

5.1 T2S a négocié des conditions particulières auprès de l'AFA. A ce titre, une Remise est accordée aux Clients T2S ayant souscrit à ces Services sur le montant annuel HT des passages et transports en train. Cette Remise est calculée le 31 décembre de chaque année.

T2S has negotiated special conditions with the AFA. In this respect, a discount is granted to T2S Clients who have subscribed to these Services on the annual amount of train journeys and transport excluding VAT. This discount is granted on 31 December of each year.

5.2 T2S n'est pas responsable des éventuelles modifications des conditions particulières décidées par l'AFA.

T2S is not responsible for any changes in the special conditions decided by the AFA.

5.3 Cette Remise pourra être compensée avec les sommes restées impayées du Client ou conservée en cas d'insuffisance de garantie.

This Discount may be offset against the Client's outstanding amounts or retained in the event of insufficient guarantee.

La Remise éventuellement octroyée sera inscrite au crédit du compte Client et sera compensée sur le montant des factures.

Any discount granted shall be credited to the Client's account and shall be offset against the amount of the invoices.

Le Client est réputé avoir pris connaissance et accepté les conditions d'utilisation de l'AFA qui peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.afalpina.com.

The Client is deemed to have read and accepted the conditions of use of the AFA which can be consulted at the following address: www.afalpina.com.

5.4 Le Client autorise expressément la société T2S à recevoir et à payer pour son compte les factures relatives au Service concerné ainsi qu'à encaisser le montant de la Remise annuelle.

The Client expressly authorises T2S to receive and pay on its behalf the invoices relating to the Service concerned and to collect the amount of the annual Discount.

6 CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU SERVICE DE RECUPERATION DE TVA / SPECIFIC CONDITIONS FOR THE VAT RECOVERY SERVICE

6.1 Ce Service permet au Client de récupérer la TVA sur les factures de péages, de carburant, de pièces de rechange, de récupérations, de lavage de véhicules.

This Service allows the Client to recover VAT on invoices for tolls, fuel, spare parts, recoveries, and vehicle washing.

6.2 Ce service est fourni par la société TES, filiale de la société T2S. Un Contrat de mandat est conclu entre le Client et la société TES.

This service is provided by the company TES, a subsidiary of the company T2S. A Mandate Contract is concluded between the Client and TES.

6.3 La société TES supporte la pleine et entière responsabilité du mandat qui lui est concédé directement par les Clients.

TES bears full and complete responsibility for the mandate granted to it directly by the Clients.

7 CONDITIONS SPECIFIQUES AU SERVICES AXXÈS / SPECIFIC TERMS AND CONDITIONS FOR THE AXES SERVICE

7.1 La société T2S a négocié des conditions particulières avec la société Axxès qui commercialise des Télébadges permettant notamment la collecte du Péage sur un certain nombre de réseaux autoroutiers et la fourniture d'une facture unique.

T2S has negotiated special conditions with the company Axxès which markets OBUs allowing particularly the collection of Tolls on a certain number of motorway networks and the provision of a single invoice.

7.2 Les conditions d'utilisation des badges et les conditions de circulation des réseaux sont précisées dans les Conditions Générales de Services de la société Axxès.

The conditions of use of the OBUs and the conditions of circulation of the networks are specified in the General Terms and Conditions of Service of the company Axxès.

7.3 Le Client recevra une facture de la société T2S pour la rémunération de ses Services ainsi qu'une facture de la société Axxès relatives à l'utilisation des Télébadges.

The Client shall receive an invoice from T2S for the remuneration of its Services as well as an invoice from Axxès for the use of the OBUs. The Client authorises expressly the company T2S to pay for its account the company Axxès des factures relatives aux Transactions de Péage et aux Services fournis par la société Axxès.

The Client expressly authorises T2S to pay on its behalf the invoices relating to the Toll Transactions and the Services provided by Axxès.

7.4 Le Client qui utilise un télébadge Axxès est réputé avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Services de la société Axxès. Ces conditions lui sont donc opposables.

The Client who uses an Axxès OBU is deemed to have read and accepted the General Terms and Conditions of Services of Axxès. These conditions are therefore enforceable against him/her.

8 SERVICES RELATIFS AU CONSORZIO T2S / SERVICES RELATED TO THE CONSORZIO T2S

8.1 Le Consorzio est une entité de droit italien enregistrée auprès de l'ALBO et habilitée par elle à inscrire ses adhérents aux programmes de Remises italiennes.

Conorzio is an entity under Italian law registered with ALBO and authorised by it to register its members for Italian discount programmes.

8.2 Le bénéfice des Services du Consorzio T2S nécessite une adhésion au Consorzio T2S et l'acceptation de ses statuts.

The benefit of Consorzio T2S Services requires membership of Consorzio T2S and acceptance of its statutes.

8.3 Tout adhérent au Consorzio T2S est réputé avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Services du Consorzio T2S et les Statuts du Consorzio T2S.

Any member of Consorzio T2S shall be deemed to have read and accepted the General Terms and Conditions of Service and the Statutes of Consorzio T2S.

9 RECLAMATIONS / CLAIMS

9.1 Les réclamations concernant les factures doivent être adressées à la société T2S par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date indiquée sur la facture concernée.

Claims concerning invoices must be addressed to T2S by registered letter with acknowledgement of receipt within fifteen (15) days from the date indicated on the invoice concerned.

9.2 Les Partenaires concernés ne traiteront pas les réclamations qui n'ont pas été envoyées par l'intermédiaire de T2S. Si aucune réclamation n'a été reçue dans le délai imparti, le Client est censé avoir accepté la facture sans réserve et ne peut plus invoquer l'inexactitude de la facture.

The Partners concerned shall not process claims that have not been sent through T2S. If no claim has been received within the time limit, the Client shall be deemed to have accepted the invoice without reservation and may no longer invoke the inaccuracy of the invoice.

9.3 L'introduction d'une réclamation telle que visée ci-dessus n'entraîne pas la suspension de l'obligation de paiement du Client.

The lodging of a claim as referred to above shall not lead to the suspension of the Client's payment obligation.

10 FACTURATION DES SERVICES T2S / COMPENSATION/ GARANTIE BANCAIRE / INVOICING/ OFFSET/ BANK GUARANTEE

10.1 Le Client rémunèrera T2S pour les Services rendus dans le cadre du présent Contrat.

The Client shall remunerate T2S for the Services provided under this Contract.

10.2 Les Prix des Services sont détaillés sur les fiches tarifs annexées au Bon de commande.

Prices for Services are detailed on the price sheets attached to the Order form.

10.3 Le Client s'engage à régler T2S selon les modalités et conditions spécifiques à chaque service et définies avec le Client au moment de la souscription au service.

The Client agrees to pay T2S according to the specific terms and conditions of each service and defined with the Client at the moment of subscription to the service.

10.4 Le Client accepte que toutes les sommes qui lui sont dues notamment au titre des Remises ou de la récupération de TVA ou de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) par la société Axxès ou les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement (T2S, TES, Consorzio T2S) puissent servir de garantie et/ou être compensées avec les sommes dont il serait débiteur au titre des Services souscrits auprès de la société Axxès ou des sociétés T2S, TES, Consorzio T2S.

The Client accepts that all sums owed to the Client, in particular in respect of Discounts or the recovery of VAT or TICPE (the French domestic consumption tax on energy products) by Axxès or the companies Axxès directly or indirectly controls (T2S, TES, Consorzio T2S), may be used as a guarantee and/or be set off against the sums owed by the Client to Axxès or to the companies T2S, TES, Consorzio T2S.

10.5 T2S peut soumettre l'acceptation de la commande à la constitution d'une Garantie. Le montant de la garantie demandée fera l'objet, soit d'un Dépôt de Garantie prélevé directement sur le compte bancaire du Client et non productif d'intérêts, soit de la fourniture par le Client d'une Garantie Bancaire. Le montant du Dépôt de Garantie ou de la Garantie Bancaire est fixé par T2S. Sa valeur de référence est de 2.5 mois de Consommation estimée. Cette

valeur peut, à tout moment pendant l'exécution du Contrat, pour quel que motif que ce soit et à la seule discrétion de T2S, être révisée.

The amount of the guarantee requested shall be the subject of either a Security Deposit taken directly from the Client's bank account and not bearing interest, or the provision by the Client of a Bank Guarantee. The amount of the Security Deposit or the Bank Guarantee is set by T2S. Its reference value is 2.5 months of estimated Consumption. This value may be revised at any time during the performance of the Contract, for any reason whatsoever and at the sole discretion of T2S.

En cas de refus du Client, T2S sera en droit de résilier le Contrat de Services, de plein droit, avec effet immédiat, sans préavis ni indemnités et sans qu'il soit besoin d'une quelconque autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Il a pour objet de garantir le paiement des sommes dues par le Client au titre de l'utilisation des Services T2S. La résiliation du Contrat, quel qu'en soit le motif, entraîne l'application des dispositions de l'article L110-4 du Code de commerce, ou de toute disposition spéciale s'y substituant.

In case of refusal by the Client, T2S shall be entitled to terminate the Services Contract, by operation of law, with immediate effect, without notice or compensation and without the need for any other formality than the sending of a registered letter with acknowledgement of receipt. Its purpose is to guarantee the payment of the sums due by the Client for the use of T2S Services. The termination of the Contract, for whatever reason, shall entail the application of the provisions of Article L110-4 of the French Commercial Code, or any special provision replacing it.

10.6 En cas d'impayé d'un Partenaire par le Client T2S, cette dernière se réserve le droit de suspendre ses Services jusqu'à régularisation et à défaut de résilier le Contrat qui la lie au Client.

In the event of unpaid invoices from a Partner by the Client, T2S reserves the right to suspend its Services until such time as they are settled and, failing this, to terminate the Contract between it and the Client.

11 DURÉE / RÉSILIATION / DURATION / TERMINATION

11.1 Le Contrat prend effet au jour de sa signature entre les parties.

The Contract shall take effect on the day of its signature between the parties.

11.2 Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sans motif moyennant un préavis de 1 mois.

It may be terminated by either party without reason by registered letter with acknowledgement of receipt giving 1 months' prior notice.

11.3 En cas de défaut de paiement non régularisé dans un délai de huit (8) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception ou équivalent, le Contrat pourra être résilié avec effet immédiat par lettre recommandée avec accusé de réception.

Non-payment not regularized within 8 (eight) days, after a formal notice by registered letter with acknowledgement of receipt or equivalent may result in immediate forfeiture notified by registered letter with acknowledgement of receipt.

11.4 En cas d'utilisation frauduleuse avérée d'une carte ou d'un OBU, le Contrat pourra être résilié immédiatement sans notification préalable sans préjudice d'éventuelles poursuites et ou sanctions de la part des Partenaires concernés.

In the event of proven fraudulent use of a Card or OBU, the Contract may be terminated immediately without prior notice without prejudice to possible prosecution or sanctions by the Partners concerned.

11.5 La résiliation du Contrat conclu entre le Client et T2S, notamment pour défaut de paiement ou fraude, entraînera la résiliation immédiate de tous les Contrats avec les Partenaires.

The termination of the Contract between the Client and T2S, in particular for non-payment or fraud, shall result in the termination of all Contracts with the Partners.

Le Client devra restituer dès la fin du délai de préavis ou dès réception du courrier de résiliation, tous les produits (cartes/badges) en sa possession.

The Client shall return all products (cards/OBUs) in its possession at the end of the notice period or upon receipt of the termination letter.

12 RESPONSABILITÉ / RESPONSIBILITY

12.1 Les obligations de T2S au titre du Contrat sont des obligations de moyens. T2S s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et à apporter tous les soins et les diligences nécessaires à la fourniture des Services.

The obligations of T2S under the Contract are best-efforts obligations. T2S undertakes to apply all the skills at its disposal and to take all due care in providing the Services.

12.2 T2S ne saurait être tenue responsable des conséquences résultant d'erreurs dans le calcul ou la détermination des Péages qui relèvent de la responsabilité exclusive des Gestionnaires et/ou Percepteurs de péage et /ou Partenaires.

T2S may not be held liable for the consequences of any errors in the calculation or determination of the tolls, which are the exclusive responsibility of the toll chargers.

12.3 De la même manière, T2S n'est pas responsable du montant des tarifs et des Remises pratiquées par les Gestionnaires et/ou Percepteurs de péage et /ou Partenaires qui relèvent de leur responsabilité exclusive.

Similarly, T2S shall not be held liable for the amount of the fees and discounts granted by its Managers and/or Toll Collectors and/or Partners, which are the exclusive responsibility of the Italian State.

12.4 Chacune des Parties sera seule responsable des choix, actions, moyens logistiques, informatiques, humains qu'elle met en place pour la bonne exécution de la Collaboration et s'engage à mettre en œuvre toutes les compétences et à apporter tous les soins et les diligences nécessaires à la Collaboration.

Either Party shall be solely responsible for the choices, actions, logistics, processing and human resources put in place for the successful implementation of the Collaboration and undertakes to exercise the utmost care and to apply all the necessary diligence with respect to all provisions of the Collaboration.

12.5 Si une Partie n'exécutait pas tout ou partie des obligations mises à sa charge au titre du Contrat, l'autre Partie aura la faculté, sous réserve de prouver la faute de la Partie défaillante, de solliciter la réparation du préjudice direct qu'elle aura subi et dont elle apportera la preuve.

Should one Party not perform all or part of its obligations under the Contract, the non-defaulting Party shall have the right to seek compensation for the proven direct damage it has sustained, subject to establishing proof of the Defaulting Party's breach.

12.6 Limitation de responsabilité : Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre la société T2S, l'indemnité due au Client en réparation du préjudice direct dont il apportera la preuve ne pourra dépasser, sauf faute lourde, un montant égal aux sommes dues au titre des Services T2S par le Client pour la période des deux (2) mois précédant le ou les événements ayant engendré une telle mise en cause de la responsabilité de T2S.

Limitation of liability: Regardless of the nature, the grounds and the terms of the action brought against T2S, the compensation due to the Client in compensation for the direct prejudice of which it will provide proof shall not exceed, except in the case of gross negligence, an amount equal to the sums due for T2S Services by the Client for the period of two (2) months preceding the event(s) having generated such a challenge to the liability of T2S.

12.7 Toute réclamation relative aux sommes éventuellement dues par T2S, quelles qu'en soient la cause et la nature, se prescrit dans le délai d'un (1) an à compter du fait générateur de la

réclamation. Passé ce délai et par dérogation expresse aux dispositions de l'article L.110-4 du Code de commerce, les sommes en question ne peuvent plus faire l'objet d'une quelconque réclamation ou compensation du Client à l'égard de T2S.

Any claim relating to any sums owed by T2S, whatever the cause and nature thereof, shall be time-barred within a period of one (1) year from the event giving rise to the claim. Once this period has elapsed, and by express dispensation from the provisions of article L.110-4 of the French Commercial Code, the sums in question may no longer be the subject of any claim or set-off by the Customer against T2S.

13 FORCE MAJEURE / FORCE MAJEURE

En aucun cas, T2S ne pourra être tenue responsable des conséquences dommageables ou préjudiciables d'un événement survenu dans des circonstances de Force Majeure telle que définie dans l'article 1218 du Code civil français.

Under no circumstances may T2S be held liable for the damaging or prejudicial consequences of an event occurring in circumstances of Force Majeure.

14 DOCUMENTS CONTRACTUELS / CONTRACTUAL DOCUMENTS

14.1 T2S se réserve le droit d'apporter toutes modifications aux présentes Conditions Générales et en informera ses adhérents. Ces modifications seront applicables dès leur publication.

T2S reserves the right to make any modifications to these General Terms and Conditions and will inform its subscriber accordingly. These amendments shall apply as soon as published.

14.2 Toute modification des dispositions relatives aux tarifs ou aux programmes de Remise par les Percepteurs de Péage et/ou Gestionnaires ou relatives aux Services des Partenaires sera immédiatement et sans préavis répercutée sur le Contrat.

Any change in the provisions relating to the discount program by the schemes by the Toll Collectors and/or Managers or concerning the Partners' Services will be immediately and without prior notice reflected in the Contract.

15 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES/ DATA PROTECTION

15.1 L'exécution du Contrat requiert le traitement par T2S de données personnelles pour le compte du Client. Ce traitement est réalisé suivant les modalités prévues à l'Accord sur les Données Personnelles inclus dans le Dossier de Souscription.

The performance of the Contract requires the processing by T2S of personal data on behalf of the Client. This processing is carried out in accordance with the terms of the Personal Data Contract included in the Subscription File.

15.2 T2S met en œuvre pour son propre compte et en qualité de responsable de traitement, des traitements portant sur les données personnelles des collaborateurs du Client pour la gestion de la relation Client, la fourniture des Services Axxès souscrits, la réalisation d'opérations commerciales, la personnalisation de ses Services, la production de données statistiques et d'informations anonymes relatives au comportement des usagers des réseaux routiers et à l'état du trafic autoroutier. Pour en savoir plus sur la gestion des données personnelles et les droits des personnes concernées, consultez la [politique de protection des données](#) personnelles de T2S.

T2S implements, on its own behalf and as data controller, processing of personal data of the Client's employees for the management of the Client relationship, the provision of the Axxès Services subscribed to, the carrying out of commercial operations, the personalisation of its Services, the production of statistical data and anonymous information relating to the behaviour of road network users and the state of motorway traffic. For more information on the management

of personal data and the rights of the persons concerned, please consult the T2S [privacy policy](#).

16 CORRESPONDANCES/ CORRESPONDENCE

Pour l'exécution du Contrat, toutes les notifications devront être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

For the performance of the Contract, all notifications shall be sent by registered mail with acknowledgement of receipt to the following address:

T2S
89 rue Amiral Daille
CS 50236
73291 CHAMBERY
France

Le Client devra notifier tout changement d'adresse dans les quinze (15) jours à compter dudit changement.

The Client must notify any change of address within 15 days of such change.

17 RENONCIATION/ DISCLAIMER

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie, à l'une quelconque de ses obligations ne saurait être interprétée comme une renonciation pour l'avenir à se prévaloir de l'obligation considérée.

The fact that one of the parties does not take advantage of a breach by the other party of any of its obligations shall not be interpreted as a waiver for the future to take advantage of the obligation in question.

18 DROIT APPLICABLE - LITIGES / APPLICABLE LAW - DISPUTES

18.1 À défaut d'accord amiable, tout litige susceptible de s'élever entre les Parties relèvera exclusivement du tribunal compétent du ressort du tribunal de commerce de Chambéry.

In the absence of an amicable Contract, any dispute that may arise between the Parties shall be brought exclusively to the competent court within the jurisdiction of the French Commercial Court of Chambéry.

18.2 La présente clause s'applique même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

This clause shall apply even in the event of a warranty claim or multiple defendants.

18.3 Le droit français sera seul applicable au présent Contrat. En cas de contradiction entre la version française d'un document et une autre version, la version française prévaudra. À défaut de version française, la version anglaise prévaut.

Only French law shall apply to this Contract. In case of contradiction between the French version of a document and another version, the French version shall prevail. In the absence of a French version, the English version shall prevail.

19 ANTICORRUPTION / ANTICORRUPTION

19.1 Le Client s'engage à respecter les règles d'intégrité et de prévention de corruption telles qu'édictées par la loi Sapin 2 n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

The Customer undertakes to comply with the rules on integrity and the prevention of corruption as set out in the Sapin 2 act, law no. 2016-1691 of 9 December 2016, on transparency, fighting corruption and modernising economic life

19.2 Le Client et T2S s'engagent à ne jamais offrir, promettre ou octroyer tout avantage indu pécuniaire ou autre, de manière



intentionnelle, directement ou indirectement ; en vue d'obtenir une action illégale, illégitime ou déloyale pour le marché, à leur profit ou au profit d'un tiers.

The Customer and Axxès undertake never to offer, promise or grant any undue financial or other advantage, intentionally, directly or indirectly, with a view to obtaining any illegal, illegitimate or unfair action, for their own benefit or for the benefit of a third party.

19.3 En cas de non-respect de ce principe par le Client, T2S se réserve le droit de cesser immédiatement toute collaboration, mission ou prestation en cours sans que le Client puisse prétendre à quelque indemnité de rupture de contrat que ce soit.

If the Customer does not comply with this principle, Axxès reserves the right to terminate any current collaboration, mission or service, and the Customer may not claim any compensation for breach of contract.